



Domiciliation non fixe

Par paco23

Bonjour,

Courant deuxième semestre, je vais me retrouver sans domiciliation fixe.

En fait, mon activité professionnelle m'amène à être toujours sur les routes, et rarement au même endroit plus de 3 jours consécutifs.

Pour des raisons fiscales, il est dans mon intérêt de déduire mes frais kilométrique liés à l'exercice de ma profession.

Jusqu'à présent, avec mon domicile, je n'avais pas le soucis de déclarer le point de départ et le point d'arrivée, mais les choses vont se compliquer puisque je n'aurais plus de domicile fixe constant et de plus, je ne serais logé dans aucun hôtel pour justifier sur facture les emplacements où je pourrais être.

Quelle solution pour être en conformité avec la législation afin de déduire mes frais kilométriques?

Merci

Par ESP

Bonjour

Mais quelle sera votre adresse officielle pour le courrier, les impôts, assurance et carte grise ou CNI?

Par paco23

justement je ne sais pas comment m'y prendre pour cela

Par osram

Bonjour,

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17317#:~:text=La%20domiciliation%2C%20appel%C3%A9e%20%C3%A9galement%20%C3%A9lection,dur%C3%A9e%20d'1%20an%20renouvelable.>

<https://blog.globeservices.fr/particuliers/la-domiciliation-dans-un-ccas/>

Par ESP

Merci pour cette précision.

Il faut va sérieusement réfléchir à l'adresse que vous indiquerez aux organismes de sécurité sociale, assurance, impôts etc...

Comment ferez vous pendant vos congés ?

Sinon il vous reste le choix d'être mis au rang des SDF.

Par paco23

bonsoir et merci pour vos réponses

Elles m'éclairent relativement bien

Ma difficulté de résidence n'est pas liée à un problème financier, mais à ma profession où j'ai fait certains choix de fonctionnement.

Pour donner quelques précisions je suis dans le domaine du spectacle, ce qui me conduit comme vous vous en doutez à être itinérant.

Si on veut synthétiser tout cela, je suis en droit d'avoir une adresse postale pour tout ce qui relève de l'administratif notamment.

En revanche, pour justifier mes déplacements auprès de l'administration fiscale car je tiens à payer l'impôt, comment vais je pouvoir justifier mes déplacements.?

Merci

Par nate9595

Toutes les mairies doivent accepter de faire une domiciliation. En pratique certaines refusent...

[url=https://www.francesoir.fr/societe-science-tech/creation-dentreprise-la-numerisation-des-services-rend-la-domiciliation-en-domiciliation commerciale[/url]